

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00424

**REDEVANCE SPECIALE POUR LE FINANCEMENT DE LA GESTION DES
DECHETS ANNEE 2018**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRECARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 décembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171011-D2017004240-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171220

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

REDEVANCE SPECIALE POUR LE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DECHETS ANNEE 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2003, Saint-Etienne Métropole exerce sur l'ensemble de son territoire la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés à savoir : prévention, collecte, tri, valorisation, transfert et traitement.

Pour financer l'exercice de cette compétence, le Conseil de Communauté a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son territoire dès 2002. De plus, Saint-Etienne Métropole a instauré la redevance spéciale dès 2006, dispositif alors obligatoire pour les déchets non ménagers.

Depuis 2016, la TEOMA (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés) s'est substituée à la TEOM permettant aux collectivités qui n'ont pas instauré la redevance spéciale de couvrir les dépenses relatives aux apports non ménagers.

Pour Saint-Etienne Métropole, il est proposé de maintenir le dispositif de redevance spéciale qui permet une plus juste équité entre les contribuables et maintien l'incitation à la réduction et au tri des déchets.

Ce dispositif doit être actualisé annuellement par délibération devant intervenir avant le 31 décembre. Aussi, il convient de préciser le tarif au titre de l'année 2018.

Il est proposé de reconduire l'ensemble des modalités inscrites dans la délibération du Conseil Communautaire du 10 septembre 2015 mises à jour lors du Conseil Communautaire du 01 décembre 2016 en tenant compte des actualisations suivantes :

→ **Actualisations tarifaire :**

- le tarif cible 2018 est porté à **0,0243 €/l** afin de tenir compte de l'évolution du coût réel du service,
- le lissage lié à la suppression des tranches se traduira par l'ajout de 3/5 de l'écart entre le tarif cible 2018 et le tarif 2015,
- pour les établissements fonctionnant selon un rythme saisonnier différent de 32 semaines (type campings, salles des fêtes...), le calcul s'effectuera sur la base d'un document attestant du nombre réel de semaines d'ouverture,
- les demandes d'ajustement de dotation à la baisse intervenant suite à l'envoi de l'avis provisoire devront parvenir par écrit avant le 31 août de l'année en cours pour pouvoir être prises en compte au titre de l'année en cours.

→ **Actualisation du planning de recouvrement**

- Le planning de recouvrement est le suivant :
 - premier trimestre : courrier de pré information mentionnant les volumes et nombre de bacs mis à disposition ainsi qu'un avis provisoire et rappelant la date limite du 30 avril pour transmission du justificatif de TEOM année précédente pour bénéficier de la déduction,
 - quatrième trimestre : recouvrement des titres de recettes. Un avis des sommes à payer accompagné de la facture sera adressé aux redevables par la trésorerie municipale.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à :**
 - **décider de reconduire le dispositif de la Redevance Spéciale pour l'année 2018,**
 - **actualiser le tarif cible à 0,0243 €/litre valeur 2018,**
 - **maintenir un tarif sélectif correspondant à 50 % du tarif des déchets ménagers résiduels,**
 - **reconduire les réductions incitatives à la valorisation des biodéchets et relative à une gestion durable des manifestations**
 - **signer les éventuelles conventions à intervenir.**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget principal de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 3 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU